

la proposition d'Electric 55 qui propose l'installation de deux bornes de recharge (recharge en 3heures). Leur installation et leur entretien seraient financés par l'entreprise et le coût pour la commune de Flavigny serait de 550€ par an pour l'abonnement électrique.

- **Chemin du Moulin Savy** : subvention accordée ce jour par le CD21 pour 8 724€.

2. Urbanisme : projet agrivoltaïque - création d'une ZAER

Délibération N° 2025-33 :

Monsieur le Maire et son adjoint expose à l'assemblée le projet de zone agrivoltaïque qui est mené depuis de nombreux mois par la société TERAPOLIS avec un groupe d'agriculteurs flavigniens, en concertation avec la Municipalité. Cette zone s'étalerait sur 57 hectares.

M. le Maire propose que la création de cette zone suive la procédure suivante :

- ☐ 01/12 : Délibération de principe ce jour pour définir la zone et lancer la concertation avec la population.
- ☐ Concertation avec la population du 8 au 23 décembre 2025.
- ☐ 12/01 : Suite à la concertation avec la population, délibération définitive pour valider la zone.
- ☐ Dépôt de la délibération sur le portail cartographique pour consultation des personnes qualifiées (notamment pour la zone Natura 2000).
- ☐ Validation par la DDT et arrêté préfectoral durant le 1^{er} trimestre 2026.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 abstention

- **IDENTIFIE** la zone d'accélération suivante pour l'implantation de projets agrivoltaïques comme décrit dans la carte annexée ;
- **DECIDE** de lancer une concertation avec la population, sur ce projet de création de zone, du 8 au 23 décembre 2025.
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.